



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 13 décembre 2018

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le jeudi 13 décembre 2018 à 16 h 00 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
MM. Don Monahan, membre
Simon Paquin, substitut

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absente : Mme Caroline Desbiens, membre

RÉSOL. : 146-12-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 147-12-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y retirant le point 13 :

13. Confirmation de la vocation de la maison Lacasse;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Renouvellement du contrat (1^{er} renouvellement) pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique;
7. Adoption du calendrier des assemblées 2019 de la RAIM;
8. Adoption du règlement n° 38 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM;
9. Adoption de soumission RAIM-2018-006 – Acquisition d'appareils de mesure de concentration d'ozone;
10. Approbation du transfert budgétaire 2018-67;
11. Création d'un comité pour la gestion de l'application de la Politique d'arrosage et nomination des membres;
12. Adoption du texte modifié du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins (RAIM) et MRC »;
13. Confirmation de la vocation de la maison Lacasse; - **RETIRÉ**
14. Demande à la Ville de Terrebonne - Nominations de fonctionnaires au comité ad hoc pour coordonner la poursuite de la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*;
15. Ratification pour les ordres de changement n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 – Mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution des produits pétroliers;
16. Affaires nouvelles;
17. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 181126-07 – Adoption du budget 2019 et des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et autorisation du paiement de la quote-part pour l'année 2019;
18. Période de questions;
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 148-12-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 149-12-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Paquin
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 88 574,47 \$ et de 159 046,01 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 150-12-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018 au montant de 180 762,56 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 151-12-2018 (Renouvellement du contrat (1^{er} renouvellement) pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique)

ATTENDU la résolution 07-01-2018 adoptée le 22 janvier 2018, acceptant la soumission de la firme Factorie l'agence pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles pour un montant de 51 048,90 \$ taxes incluses (RAIM-2017-010);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2017-010 couvrait la période d'une année à compter du 22 janvier 2018 ou l'atteinte du montant total adjugé;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Factorie l'agence n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 13 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'article F du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 51 959,50 \$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du mandat pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique, et ce pour la période d'une (1) année lorsque le montant adjugé pour la première année sera atteint ou au plus tard le 21 janvier 2019, le tout pour un montant total de 45 192 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 152-12-2018 (Adoption du calendrier des assemblées 2019 de la RAIM)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier 2019 des séances ordinaires de la RAIM devant se tenir à 9h30, à l'exception du 12 décembre à 16h;

Date

Lundi le 28 janvier
Lundi le 18 février
Lundi le 18 mars
Mardi le 23 avril
Lundi le 27 mai
Mardi le 25 juin
Lundi le 22 juillet
Lundi le 26 août
Lundi le 23 septembre
Lundi le 28 octobre
Lundi le 25 novembre
Jeudi le 12 décembre

Toutes ces séances se tiendront au 4445 côte de Terrebonne, Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 153-12-2018 (Adoption du règlement no 38 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

filtration de la RAIM et prévoyant un emprunt au montant de 1 242 000 \$, financé pour une période de quinze (15) ans, soit adopté sous le numéro 38.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil d'administration présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 154-12-2018 (Adoption de soumission RAIM-2018-006 – Acquisition d'appareils de mesure de concentration d'ozone)

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2018-006 pour l'acquisition d'appareils de mesure de concentration d'ozone;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 novembre 2018;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 décembre 2018 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses	
Pacwill Environnement	50 002,63 \$	
AESL Instrumentation inc.	61 799,06 \$	
Société Xylem Canada	62 455,57 \$	Non-conforme

ATTENDU QUE la soumission de la Société Xylem Canada a été déclarée non conforme car cette dernière contenait des clauses restrictives au devis du cahier des charges spécifiques;

ATTENDU le rapport administratif de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne et l'analyse technique de M. Louis-Philippe Buist, coordonnateur génie et technologie à la RAIM;

ATTENDU QUE l'estimation pour l'acquisition de ces pièces est de 57 487,50 \$ (taxes incluses),

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Pacwill Environnement n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Pacwill Environnement datée du 3 décembre 2018, pour l'acquisition d'appareils de mesure de concentration d'ozone pour un montant de 43 490 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté « Équipement divers » 05-900-00-033.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 155-12-2018 (Approbation du transfert budgétaire 2018-67)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2018-67 pour un montant de 26 700 \$ du poste budgétaire 02-411-00-999 « Réserve pour imprévus » au poste budgétaire 02-412-01-635 « Sulfate d'aluminium » pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 156-12-2018 (Création d'un comité pour la gestion de l'application de la Politique d'arrosage et nomination des membres)

ATTENDU QUE la RAIM a été mandatée par les Villes de Terrebonne et de Mascouche pour assurer l'application de leur réglementation respective de la politique d'utilisation de l'eau et périodes d'arrosage;

ATTENDU QUE la RAIM est responsable de la gestion contractuelle et administrative de la patrouille de l'eau;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite former un comité pour revoir, dans son ensemble, le mode de gestion actuel de l'application de cette réglementation afin de s'assurer de son efficacité et de son efficience;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QU'un comité pour la gestion de l'application de la Politique d'arrosage des villes de Terrebonne et Mascouche soit créé et qu'il soit formé des personnes suivantes :

Stéphane Handfield
Christiane Lambert

Le président et la directrice générale de la RAIM sont membres d'office du comité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 157-12-2018 (Adoption du texte modifié du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins (RAIM) et MRC)

ATTENDU la résolution 154-10-2016 adoptée le 24 octobre 2016 autorisant la signature de la lettre d'entente 2016-06 intervenue avec le syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 4361, concernant la modification du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins (RAIM) et MRC » et en conformité de la Loi 15 (favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le comité de retraite dudit régime a mandaté l'actuaire du régime (AON) de procéder à l'élaboration d'un texte modifié du régime tenant compte de l'entente intervenue et des modifications légales et réglementaires apportées depuis la date de signature de l'entente;

ATTENDU QUE le projet de modification du texte a été soumis aux actuaires, au Syndicat et à la RAIM pour fins de validation et les parties se sont mis d'accord sur le texte portant la date du 14 mai 2018 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le régime complémentaire de retraite RAIM et MRC fait partie intégrante de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration adopte le texte modifié et révisé le 14 mai 2018 du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins (RAIM) et MRC ».

ADOPTÉ

RÉSOL. : 158-12-2018 (Demande à la Ville de Terrebonne - Nominations de fonctionnaires au comité ad hoc pour coordonner la poursuite de la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*)

ATTENDU QUE la résolution du conseil d'administration numéro 71-05-2016, adoptée le 24 mai 2016, prenait acte du rapport concernant le *Plan directeur d'aqueduc*;

ATTENDU la résolution 169-12-2017 demandant aux villes de nommer des représentants pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* afin de coordonner la mise en place des recommandations du *Plan*;

ATTENDU la résolution 64-02-2018 nommant M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux et M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux à titre de substitut;

ATTENDU la vacance des postes au sein de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE la RAIM demande à la Ville de Terrebonne de nommer à nouveau les fonctionnaires et substituts qu'ils souhaitent voir siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc*.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 159-12-2018 (Ratification pour les ordres de changement n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 – Mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution des produits pétroliers)

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme EnviroServices pour la rédaction du devis et la surveillance des travaux afin d'effectuer les modifications recommandées aux installations pétrolières;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2018-001 pour la mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution de produits pétroliers;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a mandaté par la résolution 49-04-2018, adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018, la firme Construction Petro Hitech pour ces travaux;

ATTENDU QUE des correctifs ont été nécessaires en cours de projet et ont nécessité les ordres de changements suivants :

ODC #1	Spécificité des clapets de pieds dans les réservoirs des motopompes	448,50 \$
ODC #2	Modification des panneaux de contrôle	(2 152,50 \$)
ODC #3	Remplacement des manomètres et des flexibles des pompes de mazout	1 014,30 \$
ODC #4	Remplacement des manomètres, repositionnement de valves, modifications sur le panneau de contrôle de pompes	1 290,00 \$
ODC #5	Raccordement complémentaire entre le TLS et automate de l'usine	450,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

D'ENTÉRINER l'autorisation pour les travaux réalisés décrits dans les ordres de changement n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 au montant total de 1 050,30 \$ taxes en sus. Les ordres de changement n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - 05-900-00-001.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 160-12-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

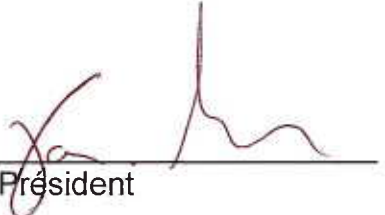
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 161-12-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Paquin
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière